



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Politique d'investissement du Fonds de microcrédit agricole (FMAVR)

Entrée en vigueur le 30 avril 2019

Table des matières

Fondement de la Politique	1
Mission du Fonds	1
Support aux promoteur(-trice)s	1
Critères d’admissibilité et d’investissement	1
Entreprises admissibles	1
Dépenses admissibles	2
Critères de priorisation.....	2
Prêts octroyés	2
Montant des prêts.....	2
Type de prêts	2
Conditions de versement du prêt octroyé	2
Moratoire de remboursement du capital	3
Paiement par anticipation	3
Défaut.....	3
Recouvrement	3
Processus d’approbation des prêts	3
Demande de prêt.....	3
Cheminement de la demande de prêt.....	4
Décision quant à l’octroi des prêts par le Comité du FMAVR.....	4
Confidentialité.....	4
Suivi des dossier	4
ANNEXE 1	5
ANNEXE 2	8

Fondement de la Politique

Mission du Fonds

La mission du Fonds de microcrédit agricole de la vallée du Richelieu (FMAVR) est d'apporter une aide financière, sous forme de prêt sans intérêt, pour les entreprises agricoles en démarrage, en processus de développement ou en processus de diversification, afin de favoriser le développement des petites entreprises agricoles dont le siège et les activités sont situés sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR).

Le FMAVR a été constitué et financé par divers partenaires ayant des objectifs communs en cette matière, à savoir la MRCVR.

Support aux promoteur(-trice)s

La MRCVR fournit les ressources nécessaires à l'accompagnement des entreprises et des promoteur(-trice)s qui souhaitent déposer un dossier en vue d'obtenir un prêt ou qui bénéficient d'un prêt octroyé à partir du FMAVR.

Les partenaires du FMAVR considèrent que le mentorat, surtout dans le cadre d'une entreprise en démarrage, est un excellent moyen d'accroître les chances de réussite et ainsi bonifier un dossier.

Critères d'admissibilité et d'investissement

Entreprises admissibles

Les entreprises admissibles à un prêt du FMAVR sont celles qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- L'entreprise exerce ou exercera principalement des activités d'agriculture.
- Le siège de l'entreprise est situé sur le territoire de la MRCVR et/ou les activités faisant l'objet de la demande de financement sont exercées ou seront exercées sur le territoire de la MRCVR.
- L'entreprise est en processus de prédémarrage, de démarrage, de diversification, de transformation ou de développement.
- Le projet présenté par l'entreprise n'est pas réalisé et vise à procéder à l'achat d'équipements ou d'animaux, au paiement de services-conseils, à effectuer une plantation ou à préparer le terrain à cette fin, à faire de la transformation, de la distribution ou de la mise en marché ainsi que toute autre activité connexe jugée acceptable par le comité d'investissement du FMAVR;
- Les activités de l'entreprise respectent les lois, normes et règles en vigueur.
- Une mise de fonds de 20 % du (de la) promoteur(-trice) est exigée. La mise de fonds peut prendre différentes formes : capital, équipement, immobilisation, frais d'incorporation.
- Le FMAVR ne peut pas servir à l'acquisition de quotas ou autres parts de production attribuée.

Dépenses admissibles

- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature.
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou de progiciels, de brevets et de toute autre dépense de même nature en excluant cependant les activités de recherche et de développement.
- Les besoins en fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise, calculés pour la première année d'opération.

Critères de priorisation

Les critères suivants sont des facteurs qui sont considérés pour prioriser des candidatures :

- L'entreprise a son siège social et réalise ses activités dans la MRCVR.
- Le projet est novateur.
- Le projet améliore la biodiversité.
- Le projet bonifie l'offre agrotouristique de la MRCVR.

Prêts octroyés

Montant des prêts

Pour les années 2019 à 2024 inclusivement, le FMAVR dispose d'un budget annuel maximal de 20 000 \$ aux fins d'octroi de prêts à des entreprises admissibles.

Le montant du prêt accordé à une entreprise est fixé en fonction du projet, à la discrétion du comité d'investissement du FMAVR, mais il ne doit pas être supérieur à 10 000 \$.

Type de prêts

L'aide financière accordée par le FMAVR prend la forme de prêts à terme de cinq (5) ans, sans intérêts et sans garantie pour lesquels un seul versement est exigé annuellement de l'emprunteur, d'un montant minimal de 20 pour cent (20 %) du montant total du prêt octroyé.

Conditions de versement du prêt octroyé

Un prêt octroyé sera versé à l'entreprise à la suite de la signature d'un contrat de prêt entre les partenaires du fonds et l'entreprise.

Ce contrat établit les conditions d'attribution de l'aide financière, les responsabilités des parties et les conditions de versement.

Le prêt est notamment assujéti aux obligations suivantes du (de la) promoteur(-trice) ou du groupe de promoteur(-trice)s propriétaires de l'entreprise au moment du dépôt de la demande d'aide financière :

- Demeurer propriétaire(s) d'au moins 50 % des actions avec droit de vote ou parts de l'entreprise ou d'au moins 50 % de la juste valeur des actifs de l'entreprise pour la durée du prêt.
- Conserver sur le territoire de la MRCVR les activités faisant l'objet de la demande de financement pendant toute la durée du prêt.

Moratoire de remboursement du capital

Le comité d'investissement du FMAVR peut, à sa seule discrétion, accorder pendant la première, deuxième, troisième ou quatrième année du prêt, un moratoire de remboursement d'un an à une entreprise qui en fait la demande écrite.

Le versement de l'année visée par le moratoire devra être ajouté aux versements exigés pour les années subséquentes du prêt.

Païement par anticipation

L'entreprise peut rembourser l'entièreté ou une partie du prêt par anticipation en tout temps, moyennant le respect des conditions stipulées dans la convention de prêt.

Défaut

En cas de défaut à l'une ou l'autre des obligations prévues au contrat, la partie du prêt non remboursé doit être remise immédiatement aux partenaires du fonds.

Recouvrement

Dans les situations où une entreprise ne respecte pas ses obligations, la MRCVR met en œuvre la procédure de recouvrement applicable prévue à la convention des partenaires du FMAVR.

Processus d'approbation des prêts

Demande de prêt

Toute demande de prêt dans le cadre du FMAVR doit être accompagnée d'une description écrite du projet visé précisant les détails du projet, les qualités des propriétaires de l'entreprise à l'égard de ce projet, le marché visé et son potentiel, la concurrence (privée et publique), les chances de réussite ainsi que toutes autres informations pertinentes. La demande doit aussi comprendre des prévisions financières qui indiquent le coût et le financement additionnel du projet, le cas échéant.

Cheminement de la demande de prêt

La MRCVR, par l'intermédiaire de son Service de développement, fournit les ressources nécessaires à l'accompagnement des entreprises et des promoteur(-trice)s qui souhaitent déposer un dossier. Le dossier doit être soumis de la façon indiquée par ces ressources.

Si la demande est jugée incomplète dans sa présentation, mais potentiellement admissible, le (la) promoteur(-trice) est accompagné(e) afin de l'aider à compléter sa demande.

Lorsque la demande est complète, celle-ci est acheminée par le (la) conseiller(-ère) aux entreprises du comité d'investissement du FMAVR.

Décision quant à l'octroi des prêts par le comité du FMAVR

Le comité du FMAVR est formé d'un(e) élu(e) issu(e) du Comité sur les investissements et d'un(e) représentant(e) de chacun des partenaires corporatifs du Fonds ayant contribué minimalement à dix pour cent (10 %) du total du Fonds. Ces membres peuvent être remplacés par les substituts nommés par les partenaires du FMAVR.

Le Comité du FMAVR se réunit minimalement une fois par année, pour prendre connaissance des demandes de prêts reçues et décider d'octroyer ou non les prêts demandés, et également pour prendre connaissance des demandes écrites de moratoire reçues et décider d'accorder ou non ces moratoires en conformité avec la présente Politique d'investissement.

Le quorum est composé d'au moins soixante pour cent (60 %) des représentant(e)s nommé(e)s ou de leurs substituts. La présence à une réunion peut être en personne, par conférence téléphonique ou par un autre moyen technologique qui permet aux participant(e)s de communiquer entre eux.

Les membres du Comité du FMAVR doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel quant à l'octroi d'un prêt à une entreprise et doivent alors se retirer des délibérations concernées par ce conflit d'intérêts. Le quorum est alors réduit du nombre de personnes qui doivent s'abstenir de délibérer. Les décisions sont prises à la majorité des personnes présentes à la réunion et éligibles à voter. Ce Comité a un pouvoir de recommandation et la décision finale revient au Conseil des élu(e)s de la MRCVR.

Confidentialité

L'information présentée dans une demande de prêt par une entreprise demeure confidentielle en tout temps. Toutefois, advenant l'octroi d'un prêt du FMAVR à une entreprise, le montant du prêt octroyé, le nom de l'entreprise bénéficiaire ainsi que la nature du projet et des activités de l'entreprise sont des informations annoncées publiquement.

Suivi des dossiers

Le financement d'un projet exige un suivi périodique de l'entreprise par le Service du développement de la MRCVR. Ce suivi permet de conseiller les responsables des entreprises sur leurs activités ou de prévoir tout événement susceptible d'affecter le remboursement du prêt accordé.

ANNEXE 1

Balises du Programme de microcrédit agricole

PROGRAMME DE MICROCRÉDIT AGRICOLE

Ensemble pour le développement des entreprises agricoles

NOTRE PROPOSITION

L'opportunité d'être partenaire d'une initiative locale et économique démontrant votre engagement comme citoyen corporatif à soutenir les entreprises agricoles dans leurs projets. Vous aurez un **accès privilégié** aux entreprises et à leur projet.

LE FONDS

Création d'un fonds constitué d'une mise de fonds initiale cumulée d'au moins 100 000 \$. Disponible au courant de l'année 2020, le fonds sera dédié aux projets d'acquisition, développement, diversification, d'innovation des entreprises agricoles de la Vallée-du-Richelieu.

FONCTIONNEMENT

Le fonds serait offert et géré de la façon suivante

- Émission de prêts sans intérêt de 10 000 \$ remboursable sur 5 ans ;
- Avec un capital de base de 100 000 \$, le fonds émettra 2 prêts par année et se renouvellera sur 5 ans ;
- L'analyse des projets se fait en continu via la MRC de La Vallée-du-Richelieu et le Service de développement économique, en collaboration avec les partenaires du fonds.

OBJECTIFS

- **Favoriser** la diversification et le développement des entreprises et de leurs produits
- **Reconnaître** l'importance de l'agriculture dans le développement économique local
- **Offrir un levier** supplémentaire aux entreprises agricoles dans la concrétisation de leur projet

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU FONDS

- Être un établissement agricole dans la Vallée-du-Richelieu ;
- Avoir un projet de développement, diversification, acquisition, innovation ;
- Respecter les normes et règles en vigueur.

AVANTAGES DU PROGRAMME DE MICROCRÉDIT

- Un concept assurant la **pérennité** du fonds, un renouvellement à tous les 5 ans ;
- Au-delà du prêt, la possibilité pour les entreprises de se créer un **réseau** d'affaires et de se faire connaître ;
- Un effet **levier** pour les entreprises bénéficiaires leur donnant accès à d'autres sources de financement ;
- Un **partage d'expertise** entre les partenaires du programme.

PARTENARIAT

- La **complémentarité** des partenaires pour la création d'un outil de financement comme le programme de microcrédit agricole permet d'augmenter le capital disponible et de mettre à profit des expertises variées.
- La MRC de La Vallée-du-Richelieu investira 40 000 \$ dans le programme.
- L'UPA de la Vallée-du-Richelieu investit 20 000 \$ dans le programme, soit 4 000 \$ pendant 5 ans.

Les autres partenaires qui seront sollicités proviennent de domaines d'activités complémentaires et variés.

- Institutions financières
- Compagnies d'assurances, bureaux de comptables et juridiques
- Grandes entreprises du secteur agroalimentaire et fournisseurs des entreprises agricoles
- Coopératives de services et de marchandises agricoles

FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

- Chaque partenaire conserve sa contribution et le décaissement se fait au moment de l'octroi d'un prêt;
- Le Service de développement économique de la MRC de La Vallée-du-Richelieu assure l'accompagnement et le suivi des promoteurs et du projet;
- Un comité d'investissement du FMAVR analyse les demandes. Il est formé d'un élu issu du Comité investissement, un élu du Comité issu de l'ODZA et d'un représentant de chacun des partenaires corporatifs du fonds ayant contribué minimalement à dix pour cent (10%) du total du fonds.

PROMOTION DU FONDS

- Une activité de lancement sera organisée afin d'annoncer la mise en place du fonds;
- Les partenaires seront mis de l'avant lors des annonces publiques de lancement, d'octroi et dans le matériel promotionnel;
- Des dépliants imprimés seront disponibles pour distribution par les partenaires et gestionnaires du fonds;
- Un hyperlien pourra également être disponible pour le site Internet des partenaires du fonds afin de rediriger les clients vers la page descriptive du fonds qui sera sur le site Web de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

DES INSPIRATIONS !

Notre projet s'inspire de 3 initiatives similaires soient le **Fonds d'investissement en agriculture de Bécancour (FIAB)**, le **Fonds d'investissement en Agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY)** et le **Fonds de Microcrédit Agricole de la Haute-Yamaska (FMAHY)**. Chaque programme a ses particularités, mais tous offrent une réponse adaptée aux besoins des entreprises agricoles locales en misant sur le partenariat.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Margerie Lorrain-Cayer, agente de développement (zone agricole et bioalimentaire)
dev.zoneagricole@mrcvr.ca | 450 464-0339, poste 2114



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

ANNEXE 2

Formulaire de demande d'aide financière



1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1.1 Coordonnées de l'entreprise

Nom de l'entreprise :	
Personne-ressource :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Autre téléphone :
Courriel :	Site Internet :
Locataire <input type="checkbox"/> Loyer :	Propriétaire <input type="checkbox"/> Hypothèque :

1.2 Coordonnées pour correspondance (si différentes de celles susmentionnées)

Nom de l'entreprise :	
Personne-ressource :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Autre téléphone :
Courriel :	

1.3 Statut juridique

Forme juridique de l'entreprise :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Entreprise individuelle | <input type="checkbox"/> Coopérative |
| <input type="checkbox"/> Société en nom collectif ou en commandite | <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif |
| <input type="checkbox"/> Compagnie (Inc.) | <input type="checkbox"/> Entreprise constituée en société de régime fédéral |

Date de constitution :

jj / mm / aaaa

Date du début des opérations :

jj / mm / aaaa

Fin d'année financière :

jj / mm / aaaa

2. PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

	Actionnaire A	Actionnaire B	Actionnaire C
Nom			
Prénom			
Date de naissance (jj-mm-aaaa)			
Poste occupé			
Adresse			
Ville de résidence			
Code postal			
Téléphone			
Courriel			
Pourcentage (%) des actions votantes détenues			
Actuel			
Prévu			
Scolarité			
Plus haut niveau académique atteint			
Domaine d'étude			

Un document légal (convention, contrat) déterminant les clauses du partenariat entre les propriétaires de l'entreprise existe-t-il?

Oui Précisez : _____
Non

3. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

3.1 Historique de l'entreprise :

--

**5.2 Quelle est la disponibilité de la main-d'œuvre pour votre secteur d'activité?
Entrevoyez-vous des défis pour votre projet?**

6. RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 Dans le cadre du projet, avez-vous sollicité d'autres bailleurs de fonds ou envisagez-vous de le faire?

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer lesquels : *(Cochez tout ce qui s'applique)*

Bailleurs de fonds	Demande déposée	En attente de réponse	Approuvé	Refusé	Montant
Institution financière					
Investissement Québec					
Financière agricole					
Autre :					
Autre :					
Autre :					

6.2 Présentez-nous le coût et le financement du projet :

COÛT DU PROJET	
Besoin de liquidité	\$
Inventaire/Stocks	\$
Terrain	\$
Bâtisse/ améliorations locatives	\$
Équipement/outillage	\$
Matériel roulant	\$
Améliorations locatives	\$
Marketing	\$
Formations	\$
Autre :	\$
Autre :	\$
COÛT TOTAL	\$

FINANCEMENT DU PROJET	
Mise de fonds (20 % du coût du projet)	\$
Fonds de microcrédit agricole	\$
Subventions	\$
Financement institutionnel (Banque, caisse) **	\$
Autre :	\$
Autre :	\$
FINANCEMENT TOTAL	\$

** Si vous bénéficiez d'un financement institutionnel, veuillez fournir les informations suivantes :

Nom de l'institution financière :	
Personne-ressource :	
Titre :	
Téléphone :	Autre téléphone :
Courriel :	

7. AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous d'autres informations pertinentes à nous communiquer?

8. DOCUMENTS EXIGÉS LORS DU DÉPÔT D'UN PROJET

8.1 Documents obligatoires pour le microcrédit agricole

- Copie du plan d'affaires (si vous l'avez).
Dans le cas contraire, répondez aux questions des sections 11,12 et 13
- Consentements : Enquête de crédit personnel (Formulaire à compléter)
- États financiers des 2 dernières années, sauf si démarrage
- États financiers prévisionnels sur deux ans (disponible sur le site Internet de la MRCVR)
- C.V. des promoteurs ou associés
- Bilan personnel signé pour chacun des actionnaires (document fourni)
- Preuve de mise de fonds des promoteurs
- Si démarrage, bilan d'ouverture

8.2 Documents pouvant être exigés en partie ou en totalité selon l'analyse du dossier

- Copie de la convention des associés (si plus d'un actionnaire)
- Désignation de la structure du capital-actions
- Lettre d'offre de financement bancaire (s'il y a lieu)
- Liste des comptes à recevoir et à payer ventilée s'il y a lieu (âge)
- Copie du bail ou preuve de propriété
- Tout autre document jugé pertinent

9. DÉCLARATION

Je, soussigné _____, représentant dûment autorisé de _____, fais une demande officielle de financement au montant de _____ \$ dans le cadre du Fonds de microcrédit agricole de la Vallée-du-Richelieu (FMAVR).

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent document, ainsi que ceux annexés, sont, au meilleur de ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

Les documents transmis par les représentants demeurent la propriété de la MRCVR qui en assure la confidentialité. Toutefois, les représentants autorisent la MRCVR à échanger, avec ses partenaires, tout renseignement ou document nécessaire à l'étude de la présente demande.

La MRCVR conserve le droit de réduire, de façon proportionnelle, la contribution accordée dans le cas où le coût total du projet serait révisé à la baisse. Tout projet sera évalué en fonction des renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents identifiés comme éléments annexés au dossier.

Signature

Date

10. **AUTORISATION**

Par les présentes, je confirme que l'entreprise et moi-même ne sommes pas impliqués dans un litige ou aucune poursuite pouvant affecter l'entreprise, et ne sommes aucunement en défaut auprès des différentes instances gouvernementales.

Je consens à ce que la MRCVR recueille et détienne, auprès de toute personne ou organisme, tous les renseignements jugés nécessaires à la prestation de tout service financier requis dans le cadre de l'objet du dossier. Ce consentement s'applique également à la mise à jour des renseignements dans le but de permettre à la MRCVR de réanalyser les engagements que le soussigné a envers elle, notamment dans le cadre de renouvellements, d'amendements ou de changements dans les relations d'affaires.

Je consens à ce que toute personne communique avec la MRCVR de tels renseignements, même si ceux-ci figurent dans un dossier fermé ou inactif.

Je consens à ce que la MRCVR divulgue des renseignements me concernant à toute institution financière, agent de renseignements personnels, co-emprunteur, évaluateur ou toute personne avec laquelle la MRCVR ou le soussigné entretient des relations dans le cadre de la prestation de services financiers requis conformément à l'objet du dossier.

ACTIONNAIRE A : _____
Prénom et nom

Signature

Date

ACTIONNAIRE B : _____
Prénom et nom

Signature

Date

ACTIONNAIRE C : _____
Prénom et nom

Signature

Date

SECTIONS À COMPLÉTER SEULEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS DE PLAN D'AFFAIRES

11. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

11.1 Avez-vous de l'expérience en lien avec le secteur d'activités de l'entreprise?

Oui

Non

11.2 Avez-vous une formation en lien avec le secteur d'activités de l'entreprise?

Oui

Non

11.3 Avez-vous déjà été en affaires? Dans l'affirmative, parlez-nous de votre expérience et de ce que vous avez appris :

Oui

Non

11.4 Quelles sont vos aptitudes / qualités d'entrepreneur?

11.5 Quelles sont vos aptitudes entrepreneuriales à améliorer?

11.6 Quelles sont vos principales réalisations?

12. LE MARCHÉ

12.1 Décrivez brièvement le marché dans lequel évolue l'entreprise :

12.2 Décrivez les tendances du marché dans lequel évolue l'entreprise :

12.3 Décrivez votre concurrence :

12.4 Décrivez votre clientèle cible :

12.5 Décrivez quelles sont vos stratégies pour développer votre entreprise :

13. LES OPÉRATIONS

13.1 À ce jour, est-ce que votre capacité de production est suffisante et adaptée aux besoins du marché?

Oui

Non

13.2 Avez-vous des clients actuels? Des ententes signées? Décrivez :

13.3 Avez-vous votre permis d'exploitation auprès de la municipalité où est (ou sera) localisée votre entreprise?

Oui

Non

13.4 Décrivez la réglementation ou les normes entourant vos produits et services :